

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Villeroy, dûment convoquée et tenue le 7 mai 2018, à 19 h 00, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2
Mme. Guylaine Bédard, conseillère siège n° 3
Mme. Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4
M. Michel Gingras, conseiller siège n° 5
Mme. Ginette Roux, conseillère siège n° 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MINUTE DE SILENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

18-05-099

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 7 MAI 2018 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Minute de silence
 - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 avril 2018
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 avril 2018
 - 3.3 Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance :

 - Partenaires 12-18
 - Mont-Apic

- Paroisse Notre-Dame-des-Érables
- CanExplore, Nordikeau et Akifer
- MAMOT
- MRC de l'Érable
- Transport collectif et adapté de la MRC de l'Érable

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
- 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
- 5.3. Adoption du règlement 18-CM-181 modifiant le règlement 10-CM-136 sur la gestion des séances du conseil
- 5.4. Tournoi de golf de la fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable
- 5.5. FDT – Soumission pour le gazébo
- 5.6. FDT – Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage de la patinoire et autorisation des travaux
- 5.7. FDT – Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation des bandes de patinoire extérieure
- 5.8. FDT – Soumission pour l'amélioration du parc pour enfants
- 5.9. Formation du comité de pilotage pour la PFM-MADA
- 5.10. Nomination d'un chargé de projet pour la PFM-MADA
- 5.11. Dépôt de projet au programme PIQM-MADA
- 5.12. Recrutement d'un concierge
- 5.13. Embauche temporaire pour le remplacement de la concierge
- 5.14. Protocole d'entente avec le P'tit Dubois
- 5.15. Demande d'amélioration du programme d'aide au développement résidentiel
- 5.16. Banque d'heures de la directrice générale

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1. Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation dans les chemins

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1. Dossier eau potable

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1. Adoption du règlement 18-CM-180 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1. Contribution financière à la randonnée ViVaLo
- 10.2. Licence SOCAN

11. SUJETS DIVERS

- 11.1. Présentation et adoption du rapport annuel et des états financiers 2017
- 11.2. Fête des voisins

12. RAPPORT DES ÉLUS

- M. Éric Chartier, maire
- MRC de l'Érable

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Partenaires 12-18
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Guylaine Bédard, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Matière résiduelle et recyclage

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille inc.,
- Culture
- Comité d'embellissement

M. Michel Gingras, conseiller siège 5

- Chemin et voirie
- Conseil d'établissement VIVALO

- Plan mesure d'urgence

Mme Ginette Roux, conseillère siège 6

- Table des aînés
- Gestion des locations de salle
- Gestion des ressources humaines

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'YVAN PAQUET

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

18-05-100 3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 AVRIL 2018

Sur proposition d'YVAN PAQUET

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 3 avril 2018 en abrogeant la résolution #18-04-088 – Avis de motion : nouveau règlement d'urbanisme puisque l'avis de motion ne portait pas le bon titre et qu'il a été remplacé par un nouvel avis de motion donné à la séance extraordinaire du 18 avril 2018.

Adoptée.

18-05-101 3.2 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018

Sur proposition de PATRICE GOUPIL

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2018 en apportant les modifications suivantes :

POINT 5 – EMBAUCHE D'UN AIDE À L'INSPECTEUR MUNICIPAL (TEMPORAIRE)

Roxane et Michel ne se retirent pas pour le point au complet, mais seulement pour le vote de l'embauche de la candidature reçue puisqu'ils sont en conflits d'intérêts.

POINT 8 – PÉRIODE DE QUESTIONS

D'ajouter à réponse à la question que la municipalité fait affaire avec une firme qui pourra venir faire les tests au besoin en l'absence de l'inspecteur municipal.

Adoptée.

3.3 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- **Partenaires 12-18** : Invitation à participer à la Journée Hommage 12-18 qui aura lieu le samedi 26 mai à Laurierville.
- **Mont-Apic** : Lettre de remerciement pour l'implication de la municipalité en tant que partenaires pour la saison 2017-2018.
- **Paroisse Notre-Dame-des-Érables** : Demande de contribution volontaire annuelle (CVA). Après vérification auprès de notre avocat, il est préférable de ne pas donner de contribution concernant différent culte, alors la demande est refusée.
- **Can-Explore, Nordikeau et Akifer** : Invitation à participer à une demi-journée de formation ayant pour thème l'eau. Coût d'inscription à 114\$/personne. La formation est prévue le 9 mai 2018. Demande non retenue.
- **MAMOT** : Confirmation de la réception et de l'acceptation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.
- **MRC de l'Érable** : Rapport de suivi du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de l'Érable.
- **Transport collectif et adapté de la MRC de l'Érable** : Journal d'information – avril 2018.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

DÉPENSES 62 305.02 \$

Rémunération des élus	1 899.92 \$
Rémunération régulière	5 925.31 \$
Factures déjà payées	54 479.79 \$

18-05-102

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois d'avril 2018, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour un montant de 10 025.71\$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 10 025.71\$

TOTAL DES DÉPENSES POUR AVRIL 2018 : 72 330.73 \$
Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 62 305.02\$
Factures à payer : 10 025.71\$

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

18-05-103 5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-CM-181 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10-CM-136 SUR LA GESTION DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et le bon maintien de l'ordre et de la bienséance pendant les séances de conseil ou des comités ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Villeroy désire modifier la gestion interne des séances de conseil ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été dûment donné par le conseiller Yvan Paquet, lors de la séance régulière du 3 avril 2018 ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ORDONNER ET DE STATUER que le règlement 18-CM-181 concernant la gestion des séances du conseil soit adopté et statut ce qui suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 - Abrogation

Le présent règlement abroge tout règlement antérieurement en vigueur dans la municipalité et portant sur la gestion des séances de conseil, dont nommément le Règlement 10-CM-136 sur la gestion des sessions du conseil.

Article 3 - Lieu

La séance de conseil se tient à la salle de l'École Centrale de Villeroy située au 378, rue Principale, à Villeroy, QC ou dans tout autre lieu désigné par le conseil.

Article 4 - Moment

Les séances régulières du conseil sont tenues le premier lundi de chaque mois, sauf si des modifications sont apportées au calendrier et adoptées par résolution ou selon le calendrier adopté en début d'année.

Article 5 - Jour férié

La séance régulière qui tombe un jour férié est fixée au mardi suivant la date régulière de la séance de conseil ou selon le calendrier adopté en début d'année.

Article 6 - Document produit ou déposé au Conseil

Tout document concernant des matières municipales produit ou déposé au Conseil ou au bureau municipal doit être daté et signé par la personne qui dépose ou produit ce document.

Tout document doit être produit ou déposé au bureau de la municipalité au moins 48 heures avant la tenue d'une séance publique pour recevoir considération par le Conseil à l'occasion de cette séance. Tout document déposé au moment d'une séance ne sera pas traité par le Conseil au moment de cette séance; il pourra être considéré lors de la séance suivante, si pertinent.

Quiconque dépose ou produit un document concernant des matières municipales au bureau de la municipalité ou devant le conseil en séance, a droit à un récépissé attestant la production ou le dépôt de tel document. Ce récépissé est donné par le secrétaire-trésorier, si la production est faite au bureau de ce dernier, ou par la personne qui préside le conseil, si le conseil est en séance. La forme et le contenu de ce récépissé sont conformes au modèle prévu à l'Annexe A du présent règlement. Tout récépissé doit être délivré au plus tard sept (7) jours après la production ou le dépôt d'un document.

Article 7 - Période de questions

La période de questions se déroule de la façon suivante :

Une seule période de questions est disponible aux personnes présentes dans la salle du conseil lorsque tous les points à l'ordre du jour sont épurés et sa durée est fixée à trente (30) minutes.

Le citoyen se lève et demande le droit de parole au président de l'assemblée. Il s'identifie et pose une question d'intérêt public. Lorsque tous les citoyens ayant demandé la parole ont posé leur première question, ceux-ci pourront demander à nouveau la parole et poser une autre question.

Le président d'assemblée peut mettre fin en tout temps à la période de questions.

Le conseil répond aux questions s'il est en mesure de le faire. S'il est dans l'impossibilité de donner une réponse immédiate, il peut le faire par écrit dans un délai raisonnable et au plus tard verbalement lors de la session régulière suivante.

La période de questions ne doit pas servir de période de débat sur une question. Si tel est le cas, le président d'assemblée peut enlever à quiconque présent lors de la séance du conseil, son droit de parole et passer à une autre question ou clore la période de questions si la période est écoulée.

Article 8 - Ordre et décorum

Toute personne participant à une séance du conseil doit respecter les règles de bienséance et de politesse. À ce sujet, toute personne doit s'adresser au président d'assemblée en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou faire preuve de libelle diffamatoire à l'endroit du président d'assemblée, d'un membre du conseil ou de toute autre personne présente lors d'une assemblée du conseil.

Il est par ailleurs interdit à quiconque de pousser des cris, de proférer des injures, des blasphèmes, des menaces ou des obscénités envers toute personne présente lors d'une assemblée du conseil.

Toute personne présente lors d'une séance du conseil doit obéir à une ordonnance du président d'assemblée ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

Article 9 - Pouvoirs du président d'assemblée

Le président d'assemblée est responsable du maintien de l'ordre et du décorum pendant la tenue de la séance du conseil.

Il distribue les droits de parole aux conseillers et dirige la période de questions.

Il peut ordonner à toute personne de respecter les règles de bienséance et de politesse et, à défaut pour cette personne de s'y conformer, il peut en ordonner l'expulsion.

Article 10 - Infraction

Constitue une infraction au présent règlement le fait pour quiconque d'agir en contravention de l'article 9 du présent règlement ou de ne pas se conformer à une ordonnance du président d'assemblée.

Article 11 - Amende

Toute personne trouvée coupable d'une infraction au présent règlement est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 200\$, mais ne pouvant dépasser 500\$. En cas de récidive, les amendes sont portées au double.

Article 12 - Application du règlement

Le maire, ou le maire suppléant en l'absence du maire, préside l'assemblée du conseil. Il est responsable de l'application du présent règlement et est autorisé à délivrer tout constat d'infraction et à entreprendre toute poursuite pénale contre tout contrevenant.

Article 13 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

5.4 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CLSC-CHSLD DE L'ÉRABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande pour participer au tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de participation est de 120\$ par personne, plus taxes si applicables, incluant le déjeuner et le golf ou de 22\$ par personne, plus taxes si applicables, pour le déjeuner seulement ;

Il est convenu de ne pas retenir cette demande.

18-05-104

5.5 FDT - SOUMISSION POUR LE GAZÉBO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière du FDT – Volet pacte rural pour un projet d'amélioration de la patinoire et du parc pour enfants au Chalet des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce projet la municipalité souhaite faire construire un gazébo et qu'elle a reçu deux soumissions soit une soumission de l'entreprise Construction KB au montant de 14 200.00\$ plus taxes si applicable et une soumission de l'entreprise Construction Côté & Côté au montant de 18 400.00\$ plus taxes si applicable ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Construction KB répond davantage aux besoins de la municipalité ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise Construction KB au montant de 14 200.00\$ plus taxes si applicable pour la construction d'un gazébo au Chalet des loisirs.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

18-05-105

5.6 FDT – RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA PATINOIRE ET AUTORISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation a été présenté à deux (2) entrepreneurs pour des travaux de pavage à la patinoire extérieure ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

Art.	Description	Pavage Veilleux	Pavage Lagacé
1.0	Enlèvement et disposition du pavage existant sur 57 mètres par 28 mètres par 2 pouces d'épaisseur	6 000.00 \$	1 600.00 \$
2.0	Enlèvement du drain existant sur 30 mètres	60.00 \$	360.00 \$
3.0	Reprofilage du gravier existant sur 47 mètres par 26 mètres avec les élévations données par la municipalité avec des exigences de + ou – 10 mm	1 955.20 \$	2 077.40 \$
4.0	Gravier MG 20 MTQ livrer, épandu et compacter si nécessaire	1 260.00 \$	1 485.00 \$
5.0	Pavage sur 47 mètres par 26 mètres à 120 kg/m ² (2 pouces) EB-10S 58-28	17 346.00 \$	16 464.00 \$
Total		26 621.20 \$	21 986.40 \$
TPS (5%)		1 331.06 \$	1 099.32 \$
TVQ (9.975 %)		2 655.47 \$	2 193.14 \$
Grand total		30 607.73\$	25 278.86 \$

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de Pavage Lagacé & Frères Inc., étant le plus bas soumissionnaire, pour la réalisation de travaux de pavage à la patinoire extérieure comme décrits dans l'appel d'offres et d'AUTORISER la réalisation des travaux.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

5.7 FDT – RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES BANDES DE PATINOIRE EXTÉRIEURE

Le point est reporté à une séance ultérieure car le conseil souhaite obtenir plus d'informations sur la garantie et les caractéristiques du produit (épaisseur du plastique, devis, etc.).

18-05-106 5.8 FDT – SOUMISSION POUR L'AMÉLIORATION DU PARC POUR ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé un projet d'amélioration du parc pour enfants au Chalet des loisirs dans le programme FDT – Volet pacte rural ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une proposition de l'entreprise Go-Élan, qui s'élève au montant de 21 732.92\$ plus taxes si applicables, pour la réalisation de ces travaux et que cette proposition répond aux besoins de la municipalité ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la proposition de l'entreprise Go-Élan, qui s'élève au montant de 21 732.92\$ plus taxes si applicables.

Adoptée.

18-05-107 5.9 FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA PFM-MADA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la mise à jour de politique familiale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite également mettre à jour sa politique « municipalité amie des aînés » ;

CONSIDÉRANT QUE ces deux mises à jour seront réalisées en même temps et que cette démarche nécessite la création d'un comité qui en assurera l'élaboration et le suivi ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE FORMER un comité de pilotage pour la mise à jour des politiques familiales et aînées ;

QUE ce comité soit formé des membres suivants :

M. Michel Perron	Mme Maryse Dionne
Mme Joannie Labbé	Mme Jessica Pitt
Mme Ginette Roux	Mme Marie-Andrée Auger
M. Patrice Goupil (conseiller municipal)	

QUE le mandat du Comité est :

- D'assurer l'élaboration de la démarche MADA et de la politique familiale ;
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population
 - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « Famille » et « Aîné »
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal ;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - en priorisant les éléments du plan d'action;
 - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale et de la démarche MADA ;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique familiale et la démarche MADA ;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la politique familiale et la démarche MADA ;
- Grâce à son expertise de jouer un rôle consultatif et de vigilance ;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe penser et agir « Famille » et « Aîné » ;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Adoptée.

18-05-108 5.10 NOMINATION D'UN CHARGÉ DE PROJET POUR LA PFM-MADA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la mise à jour de politique familiale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite également mettre à jour sa politique « municipalité amie des aînés » ;

CONSIDÉRANT QUE ces deux mises à jour seront réalisées en même temps et que cette démarche nécessite la création d'un comité qui en assurera l'élaboration et le suivi ;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de nommer un chargé de projet qui sera responsable de piloter cette démarche de mise à jour ;

CONSIDÉRANT QUE le ou la chargé (e) de projet sera rémunéré (e) à même les subventions reçues ou à recevoir ;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE NOMMER Mme Marie-Andrée Auger à titre de chargée de projet pour la mise à jour de la politique familiale et de la démarche « municipalité amie des aînés ».

Adoptée.

18-05-109 5.11 DÉPÔT DE PROJET AU PROGRAMME PIQM-MADA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy souhaite déposer un projet dans le cadre du Programme PIQM-MADA sous le volet 2.5 (Municipalité amie des aînés) ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet concerne l'implantation d'un toit pour le terrain de pétanque ;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la municipalité de Villeroy à déposer le projet de construction du toit pour le terrain de pétanque ;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

QUE Mme Sylvie Côté, directrice générale, est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Villeroy tout document relatif à cette demande.

Adoptée.

18-05-110 5.12.1. RECRUTEMENT D'UN CONCIERGE

CONSIDÉRANT QUE la concierge a remis sa démission à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder au remplacement de celle-ci ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'envoi d'une publicité locale pour un afficher un poste de concierge pour les édifices de la municipalité. Cette personne sera responsable de l'entretien du bureau municipal, de la salle J-P Gaudreault, de la salle Firmin-Roy et du Chalet des loisirs.

Adoptée.

18-05-111 5.12.2. RECRUTEMENT D'UN CONCIERGE – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à un processus d'embauche pour le remplacement de la concierge ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mettre en place un comité de sélection pour l'analyse et l'embauche du ou de la candidat (e) ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE FORMER un comité de sélection pour le recrutement d'un ou une concierge et DE NOMMER les conseillères Roxane Laliberté et Ginette Roux ainsi que la directrice générale Sylvie Côté pour siéger sur ce comité.

Adoptée.

5.13 EMBAUCHE TEMPORAIRE POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONCIERGE

Le point est reporté à une séance ultérieure.

5.14 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE P'TIT DUBOIS

Le point est reporté à une séance ultérieure.

5.15 DEMANDE D'AMÉLIORATION DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Le point est reporté à une séance ultérieure.

18-05-112 5.16 BANQUE D'HEURES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a actuellement une banque d'heures accumulées s'élevant à 32 h ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que la directrice générale diminue sa banque d'heures accumulées ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE PAYER 20 heures de la banque de temps accumulés de la directrice générale.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

18-05-113 7.1 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION DANS LES CHEMINS

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation a été présenté à six (6) entrepreneurs pour des travaux de réparation dans les chemins, mais que seulement cinq (5) d'entre eux ont répondu à l'appel ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

Art.	Description	Exc. Roland Laquerre	Exc. Marcel Jacques	Exc. A. Grégoire & Fils Inc.	Exc. EMP Inc.	Exc. Jean-Philippe Nault
1.0	Pierres 2" ½	20.00\$ / tonne Redevance et transport inclus	18.95 \$ / tonne Redevance non incluse (0.58\$) Transport inclus	12.30 \$ / tonne Prix sans transport Redevance incluse	18.25 \$ / tonne Transport inclus (10 roues)	12.60\$ / tonne Prix sans transp. Redevance incluse
2.0	Pierres 0" ¾	20.00 \$ / tonne Redevance et transport inclus	18.95 \$ / tonne Redevance non incluse (0.58\$) Transport inclus	13.15 \$ / tonne Prix sans transport Redevance incluse * Catégorie A	19.50 \$ / tonne Transport inclus (10 roues)	12.90\$ / tonne Prix sans transp. Redevance incluse
3.0	Pierres ¾ net	23.00 \$ / tonne Redevance et transport inclus	21.95 \$ / tonne Redevance non incluse (0.58\$) Transport inclus	15.90 \$ / tonne Prix sans transport Redevance incluse	23.00 \$ / tonne Transport inclus (10 roues)	13.10 \$ / tonne Prix sans transp. Redevance incluse
4.0	Sable	150.00 \$ (camion 25t) 100.00 \$ (camion 15 t) Redevance et transport inclus	6.00 \$ / tonne Redevance non incluse (0.58\$) Transport inclus	9.50 \$ / tonne Prix sans transport Redevance incluse	12.00 \$ / tonne	6.00 \$ / tonne Prix sans transport Redevance incluse
5.1	Camion 15 tonnes (10 roues)	75.00 \$ / heure	77.00 \$ / heure	77.50 \$ / heure	76.00 \$ / heure	82.00 \$ / heure
5.2	Camion 21 tonnes (12 roues)			95.88 \$ / heure		
5.3	Autres : Camion 25 tonnes (18 roues)	100.00 \$ / heure				110.00 \$ / heure
6.0	Épandage	110.00 \$ / heure Niveleuse		120.00 \$ / heure Gradeall ou Buldozer	125.00 \$ / heure Niveleuse	
7.1	Grosseur de pelle	125.00 \$ / heure John Deere 2016 – 2456 LC		130.00 \$ / heure 210 x 2 bio	90.00 \$ / heure 0.3 M cube	135.00 \$ / heure Komatsu PC228
7.2	Grosseur de pelle	120.00 \$ / heure Cat El 200 B - 1992		120.00 \$ / heure 145 x 3 bio	100.00 \$ / heure 0.5 M cube	135.00 \$ / heure Kobelco SK215
7.3	Grosseur de pelle				125.00\$ / heure 1 M cube	125.00 \$ / heure Kobelco 160ED
8.0	Autres : Compacteur SD40			90.00 \$ / heure	125.00 \$ / heure	
9.0	Autres : Bélier mécanique 550 H				95.00 \$ / heure	
	Autres : John Deer 35-G					85.00 \$ / heure
	Autres : Komatsu D39 PX-22					110.00 \$ / heure
	Autres : Tracteur Massey Ferguson 4608 avec niveleuse					85.00 \$ / heure

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de Excavations Roland Laquerre Inc. puisque c'est le soumissionnaire qui répond davantage aux besoins de la municipalité.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 DOSSIER EAU POTABLE

Le point est reporté à une séance ultérieure.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-CM-180 CONCERNANT L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET LA PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

Le point est remis à une séance ultérieure.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18-05-114

10.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA RANDONNÉE VIVALO

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs Festigrouille Inc. organisent encore cette année une randonnée à vélo, la randonnée ViVaLo, en collaboration avec les loisirs de Val-Alain et de Notre-Dame-de-Lourdes ;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur souhaite obtenir le soutien financier de chacune des municipalités impliquées, en leur demandant de remettre une somme de 200.00\$ pour la réalisation de l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE les profits de l'événement seront remis pour la réalisation d'une sortie spéciale avec chacun des camps de jour des municipalités concernées ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE VERSER une contribution financière de 200.00\$ aux Loisirs Festigrouille Inc. pour l'organisation et la réalisation de la randonnée ViVaLo.

Adoptée.

18-05-115

10.2 LICENCE SOCAN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'adoption de sa politique de location des salles et qu'il était convenu dans cette politique que la municipalité paierait les frais pour une licence annuelle de la SOCAN afin d'en faire bénéficier à l'ensemble des organismes ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de cette licence s'élèvent à 185.07\$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE PROCÉDER à la demande pour obtenir la licence annuelle SOCAN et D'ACQUITER les frais de 185.07\$ plus taxes si applicables.

Adoptée.

11. SUJETS DIVERS

18-05-116 11.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL ET DES ÉTATS FINANCIERS 2017

La firme comptable Groupe RDL Thetford Mines/Plessisville Inc. procède à la présentation du rapport annuel et des états financiers 2017.

La séance est ajournée à 20 h 25 et la reprise se fait à 20 h 32.

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Groupe RDL Thetford Mines/Plessisville inc. vient de procéder à la présentation du rapport annuel et des états financiers pour l'année 2017 ;

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le rapport annuel et les états financiers pour l'année 2017 tel que présenté par la firme comptable.

Adoptée.

11.2 FÊTES DES VOISINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande pour organiser une activité dans le cadre de la Fête des voisins ;

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande puisque plusieurs activités sont déjà organisées pendant cette période (début juin).

18-05-117 11.3 DOCUMENTS POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité remet aux nouveaux arrivants une pochette d'informations dans laquelle on retrouve un guide de bienvenue ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaitait produire un document papier de bonne qualité ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'impression des guides de bienvenue pour les nouveaux arrivants au coût de 213.62\$.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

18-05-118 11.4 JOURNÉE HOMMAGE 12-18

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une invitation pour participer à la 16^e édition de la Journée Hommage 12-18 qui aura lieu le samedi 26 mai prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'entrée pour participer à cette journée est de 5.00\$ par personne plus taxes si applicable ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE PROCÉDER à l'achat de 8 billets, au coût de 5.00\$ chacun plus taxes si applicables, pour la Journée Hommage 12-18. Ces billets seront remis aux membres du conseil d'administration du comité 12-18 de Villeroy.

Adoptée.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant de procéder à la période de questions, le maire félicite M. Étienne Bédard qui s'est vu remettre le prix de bénévole masculin de l'année pour son implication dans le comité Amour et partage ainsi que dans le Centre d'action bénévole de l'Érable

lors de la soirée Hommage aux bénévoles organisée en avril dernier par le Centre d'action bénévole de l'Érable.

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Mme Sylvie Pelchat souhaite informer la municipalité qu'il y a plusieurs trous dans la chaussée dans le Rang 18.

Mme Micheline Breton demande pourquoi les membres du conseil n'utilisent plus les tablettes électroniques lors des séances. Le maire lui répond que les tablettes sont désuètes et que par manque de budget, celles-ci ne seront pas remplacées tout de suite.

M. Jean Desparois demande si la fibre optique de Sogetel sera disponible à l'été. M. le Maire l'informe qu'il avait déjà mentionné dans une autre séance que la fibre optique serait disponible à l'automne seulement.

18-05-119

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 21 h 00.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière